



PROGRAMME CQP-APS

| | |
|--|---|
| DUREE MINIMALE DE FORMATION : 175 heures hors examen. | |
| OBJECTIF | Obtenir l'aptitude professionnelle nécessaire à l'exercice des activités de sécurité privée régies par le livre VI du code de la sécurité intérieur/ carte professionnelle. L'Agent de Prévention et de Sécurité exerce ses fonctions au sein de tout type d'entreprise ou organisme privé ou public, que ceux-ci soient pourvus de leur propre service de sécurité ou non. Il agit pour le compte d'une entreprise prestataire de services de prévention et de sécurité, (son employeur). |
| PREREQUIS | <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les organismes de formation s'assurent que les stagiaires disposent d'une connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité, ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit. Leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/ Rec (2008) du 2 juillet 2008. - Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité. <p>LES STAGIAIRES TITULAIRES D'UN AUTRE CQP AUTRE QUE LE CQP APS (exple : CQP ASA, CQP AGENT CYNOPHILE, etc.) SONT DISPENSES DU BLOC DE COMPETENCES : TRONC COMMUN (41 heures).</p> |
| NOMBRE DE STAGIAIRES | Minimum : 04 stagiaires, Maximum : 12 stagiaires |
| ADRESSE DE LA FORMATION : | <ul style="list-style-type: none"> - 55 rue Ronsard 83000 TOULON - 201 route de la seds parc du relais bat a 13127 VITROLLES - 5A rue du chalet 138 MARSEILLE |
| MODALITES D'ACCES | <ul style="list-style-type: none"> - Cette formation est accessible à toute personne qui remplit les pré-requis ci-dessus. - Formation accessible aux personnes en situation d'handicap qui remplissent les pré-requis ci-dessus. |
| SANCTION | CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE (CQP- APS) délivré par l'ADEF et inscrit au RNCP. |
| MODALITES DE VALIDATION | Note ≥ 12 : l'Unité de Valeur est acquise 8 ≥ Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session. Epreuve pratique : Apte ou Inapte. |
| SANCTION | CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE (CQP- APS) délivré par l'ADEF et inscrit au RNCP. |
| DELAIS D'ACCÈS | Le candidat peut s'inscrire jusqu'à 24 heures avant le début de la formation. |
| ACCESSIBILITE HANDICAP PASSERELLES | OUI : Rampe d'accès, ascenseurs. <ul style="list-style-type: none"> • Les sapeurs-pompiers volontaires sont dispensés de suivre le module relatif à la gestion des premiers secours ainsi que le module gestion des risques. • Les personnes titulaires d'un certificat de qualification professionnelle du CQP "Surveillance de grand évènement" sont dispensées du suivi des modules «risques électriques », « Initiation au risque incendie », « Maîtriser les techniques d'information et de communication », « Gérer les conflits », « Gestion de l'événementiel » et le module « Inspection visuelle et palpation de sécurité » (6 heures) mentionnés à l'article 6 du même arrêté. • Les personnes titulaires d'un certificat de qualification du CQP "Agent de Sureté Aéroportuaire" sont dispensées du suivi des modules UV2-3 • Les anciens fonctionnaires de la Police Nationale, les gendarmes qui étaient OPJ ou agent de police judiciaire adjoint obtiennent le CQP APS par équivalence |
| TARIFS | Nous consulter |



MODULE JURIDIQUE

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SECURITE PRIVEE

Connaître le livre VI du Code de la sécurité intérieure : 5 heures

Maîtriser :

- L'explication initiale du livre VI (contexte, logique) ;
- L'architecture d'ensemble ;
- Les conditions d'accès à la profession (moralité et aptitude professionnelle) ;
- Le principe d'exercice exclusif ;
- Le principe de neutralité ;
- La détention et usage des armes ;
- Le port des uniformes et insignes ;
- Les dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions (avec cas concrets) ;
- Les spécificités des services internes ;
- Le régime de la carte professionnelle et les téléservices.
- Les sanctions afférentes au non-respect de ces dispositions.

Connaître les dispositions utiles du code pénal : 3 heures

Maîtriser les concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir :

- Les conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police ;
- La non-assistance à personne en danger ;
- L'omission d'empêcher un crime ou un délit ;
- L'usurpation de fonctions ;
- L'atteinte aux systèmes de traitement automatisé ;
- L'appropriation frauduleuse ;
- Le fonctionnement des juridictions pénales.

Application de l'article 73 du code de procédure pénale : 2 heures

Savoir respecter et maîtriser les conditions d'interpellation de l'article 73 du CPP

Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques : 2 heures

Connaître la législation relative :

- Au respect de la vie privée ;
- Au respect du droit de propriété ;
- Aux juridictions civiles ;
- À la CNIL.

Respecter la déontologie professionnelle : 4 heures

Respecter :

- Le secret professionnel ;
- Les principes déontologiques ;
- Être averti sur les marchandages et les sanctions spécifiques et associées.

Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et la convention de branche : 2h dont 1 h de mise en pratique.

Connaître :

- Les sanctions afférentes au non-respect des dispositions du livre VI du code de sécurité intérieure ;



- La convention collective nationale de la branche Prévention Sécurité.
- Savoir mettre en œuvre ces dispositions pertinentes du code de sécurité intérieure

Connaître les dispositions utiles du code pénal : 2 h

Etre capable de justifier de ses actions en se référant au cadre légal dans lequel elles s’inscrivent, notamment quant au concept de légitime défense.

MODULE STRATEGIQUE

GESTION DES PREMIERS SECOURS

Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l’INRS : **14 heures**, dont 7 heures de mise en situation pratique

Connaître :

- Le programme national du SST - INRS ou PSC1
- La conduite à tenir face aux premiers secours.
- Savoir alerter et secourir.

GESTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS CONFLICTUELLES

Savoir analyser les comportements conflictuels : 3 heures

Connaître :

- Les origines des conflits ;
- Les différents types de conflits ;
- La stimulation et les motivations des conflits ;
- Les étapes d’un conflit ;
- La prévention du conflit.

Savoir résoudre un conflit : 2 heures

Savoir :

- Traiter une agression verbale ;
- Gérer les émotions ;
- Adopter des techniques verbales ;
- Intervenir par étapes ;
- Adopter une posture, un regard et une gestuelle adaptés.

Transmission des consignes et informations : 2 heures

Savoir transmettre des consignes :

- Mettre en œuvre et transmettre des consignes écrites ou orales ;
- Transmettre des consignes permanentes, particulières ou ponctuelles ;
- Transmettre des consignes dans le cadre d’une intrusion, de malveillance, d’incendie d’accidents.

Réaliser une remontée d’informations : 4 heures

Savoir :

- Faire un compte rendu oral ;
- Faire un compte rendu écrit ;
- Faire un rapport.

Savoir transmettre les consignes et les informations : 6 heures de mise en pratique

Savoir :

- Transmettre les consignes ;



- Transmettre les informations.

Connaissance de l'outil informatique
Transmission

Connaître les outils de trans- mission
Savoir transmettre des consignes

Connaissance élémentaire du fonctionnement d'un ordinateur.

Utilisation d'un logiciel de traitement de texte et des principaux logiciels du métier, (main courante électronique, etc.).

Savoir :

- Rédiger une main courante ;
- Exploiter un logiciel de main courante électronique
- Connaissance élémentaire du fonctionnement d'un ordinateur.
- Utilisation d'un logiciel de traitement de texte et des principaux logiciels du métier, (main courante électronique, etc.).

Savoir :

- Rédiger une main courante ;
- Exploiter un logiciel de main courante électronique

MODULE GESTION DES RISQUES

Gestion des risques Connaissance des vecteurs d'incendie

Evaluer les risques professionnels
Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques

Etre capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux : 7 h

- Connaître les obligations réglementaires en matière
- D'évaluation des risques professionnels :
- L'évaluation des risques professionnels ;
- Le document unique ;
- Les obligations de l'employeur ;
- Les principes généraux de prévention ;
- Les obligations des employés ;
- Les plans de prévention.

Connaître :

- Notion d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- Les installations classées SEVESO (historique et implication réglementaire) ;
- L'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) et les différents plans d'intervention ;
- Les matériels de protection adaptés aux risques industriels ;
- Le port des équipements de protection individuelle ;
- Les équipements de protection et moyens d'intervention collectifs ;
- Notion de système global harmonisé (SGH)

Connaître :

- La classification CLP (classification labelling packaging) ;
- Les contraintes des zones à atmosphère explosif (ATEX).



Initiation au risque incendie/ 7h dont 3 h de mise en situation pratique

- Savoir appréhender le phénomène de l'incendie (causes, naissance...) et sa propagation.
- Connaître :
- Les risques et des effets de l'incendie sur l'homme ;
 - Les mesures de prévention et particulièrement de celles concernant la sécurité des travaux par point chaud
 - Les consignes spéciales et particulières ;
 - Les alarmes (composition, fonctionnement d'un système de détection incendie) ;
 - Les consignes d'intervention ;
 - L'organisation de l'évacuation, modalités de
 - Déclenchement de l'alarme ;
 - La mise en sécurité des installations ;
 - La préparation de l'intervention des secours extérieurs (alerte et accueil des secours) ;
 - Les rôles de chaque acteur et des moyens de protection propres à l'établissement ;
 - Le fonctionnement des moyens de lutte contre l'incendie de première intervention.
- Savoir-faire :
- Exercice d'extinction sur feux à combustible réels permettant de prendre en compte les difficultés
 - D'intervention selon les classes de feux avec les moyens de première intervention ;
 - Intervention coordonnée de plusieurs équipiers.

Maîtriser la gestion des alarmes : 7 h dont 4 h de mise en pratique

- Savoir :
- Maîtriser le processus de déclenchement d'une alarme intrusion ;
 - Lire et exploiter une information émanant d'un clavier déporté d'alarme intrusion ;
 - Gérer la levée de doute et les modalités d'alerte des forces de l'ordre ;
 - Maîtriser les principes de gestion d'une alarme incendie ;
 - Lire et exploiter une information émanant d'un système de détection incendie ;
 - Évaluer les possibilités d'intervention ;
 - Rendre compte à la hiérarchie ;
 - Organiser l'accueil des secours et faciliter leur intervention ;
 - Identifier les possibilités de report d'alarme gestion technique centralisée ou gestion technique de bâtiment et leurs modalités d'exploitation.

Protéger le travailleur isolé

- Connaître :
- Les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles visant à protéger un travailleur isolé.
- Savoir :
- S'intégrer dans un système de protection de travailleur isolé (PTI) ;
 - Identifier les différentes composantes d'un système PTI ;
 - Maîtriser les possibilités de déclenchement d'un dispositif d'alarme de travailleur isolé (DATI).

Sensibilisation au risque électrique

- Connaître :
- Les effets du courant sur le corps humain ;
 - Les modalités de formation et de processus d'habilitation.
- Savoir :
- Identifier les facteurs et les situations d'accident d'origine électrique ;
 - Identifier l'origine de l'électrisation ;
 - Analyser le risque électrique



Prévention des risques terroristes (13 heures)

Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes : 45 mn

Savoir définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme :

- Définition du terrorisme (les atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation et à l'autorité de l'Etat) ;
- Les différents types de terrorisme (Vigipirate) ;
- Historique du terrorisme moderne (liste des précédentes attaques) ;
- Méthodologie du terrorisme ;
- Motivation du terrorisme.

Connaître les différentes menaces terroristes : 45 mn

Connaître les différents modes opératoires traditionnels :

- Attentats aveugles ;
- Attentats suicides ;
- Prises d'otages et exécution ;
- Attaques avec armes de guerre.

Connaître les différentes menaces terroristes émergentes :

- La menace de produits et matières nucléaires, radio- logiques, biologiques, chimiques et explosives (NRBC-E) ;
- La menace informatique

Connaître les niveaux de risque associés

Comprendre le niveau de risque en France :

- Rappel : Vigipirate/l'état d'urgence/l'état de guerre

Savoir ce qu'est une cible potentielle et comprendre pourquoi :

- Processus de raisonnement ;
- Sites sensibles, population ciblée.

Connaître les niveaux de risques associés : 1 h

Comprendre le niveau de risque en France :

- rappel : Vigipirate/l'état d'urgence/l'état de guerre.

Savoir ce qu'est une cible potentielle et comprendre pourquoi :

- processus de raisonnement ;
- sites sensibles, population ciblée.

Connaître les différents matériels terroristes : 1h

Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes :

- Armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance-roquette, etc.), présentation d'une arme factice ;
- Les différents explosifs (solide, liquide, vrac) ;
- Les engins explosifs impro- visés (EEI), schéma de montage ;
- Les modes de déclenchement piégé, à retardement, contrôlé (ceinture explosif) ;
- Sécuriser les lieux en cas de découverte de matériel.

Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes : 1h

Savoir cultiver son comportement

Savoir combattre les habitudes et les routines :

- Être attentif, vigilant et dissuasif ;
- Respecter les procédures ;
- Savoir développer ses connaissances en matière de détection de la radicalisation violente et la prévention du terrorisme

Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes : 1h



Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects.

- Reconnaître les comportements suspects (le profiling).
- Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent).
- Capacité de restituer à sa hiérarchie le fruit de ses observations.

Savoir entretenir sa culture de la sécurité : 30 mn

- Savoir utiliser le retour d'expériences.
- Savoir participer à l'évolution des procédures de sécurité.
- Savoir s'informer.

Se protéger soi-même : 2 h30 mn dont 1 heure 30 minutes de mise en pratique

Comprendre comment agir en cas d'attaque et suivant le type d'attaque (armes, engins explosifs improvisés, etc.) :

Actes réflexes ;

- Courir, se cacher, combattre en dernier recours, démonstrations, mesures de mise en sécurité immédiate, pratique

Protéger

Savoir protéger et diriger les personnes vers une zone en sécurité.

Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention : 2 heures dont 1 heure de mise en pratique

Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie, suivant sa situation au cours de l'attaque

- Témoin direct, présent lors de l'attaque (ou caché à proximité immédiate des terroristes) ;
- Témoin indirect, spectateur de l'attaque (en sécurité, à distance).
- Capacité à établir un compte rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace.

Faciliter l'intervention des forces de l'ordre

Comprendre comment faciliter l'intervention des unités de la gendarmerie ou de la police :

- Attitudes et comportements à l'intérieur de la zone d'attaque ou à l'extérieur ;
- Connaître les missions du centre opérationnel de police (COP).
- Savoir se mettre à disposition des forces de l'ordre et appliquer leurs consignes :
- Être

un citoyen sensibilisé

Sécuriser une zone

Savoir établir un périmètre de sécurité et assurer son efficacité :

- Dans l'urgence et post-attentat ;
- Contrôle des accès ;
- Attitudes et comportements en rapport avec le danger élevé ;
- Prendre en considération le risque de surattentat.



Secourir : 2h 30 mn

Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger :

Connaître :

- Les blessures par balles (notions : pneumothorax, hémorragies) ;
- Les blessures par explosions (notions : blast et projectiles).

Notions de secourisme "tactique" : 1 h 30 mn dont 1 heure de mise en pratique

Comment agir face à des blessés suite à des plaies par balle (s) ou blessures suite à des explosion (s).

Présentations visuelles : pansement compressif, combat gauze, tourniquet, démonstration, pratique pour une sensibilisation.

- Dégagement d'urgence d'une personne blessée pour :
- La soustraire à un danger réel, vital, immédiat et non contrôlable ;
- Réaliser à l'abri les gestes d'urgence sur une personne blessée.

Alerter les secours : 30 mn

Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé aux services de secours.

MODULE GESTION DES CONFLITS

Gestion des risques et des situations conflictuelles : 9 h dont 7 h de mise en pratique

Etre capable d'analyser les comportements conflictuels.

Etre capable de résoudre un conflit.

Etre capable de gérer une situation conflictuelle

Connaître :

- Évaluation de la dangerosité du conflit
- Savoir gérer le conflit ;
- Savoir gérer les conséquences du conflit.

Savoir-faire :

- Mise en situation pratique dans le cadre de la gestion des conflits lors des missions de l'agent de prévention et de sécurité.

Gestion des risques de situations conflictuelles dégradées

Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes

Connaître :

- Les différents types de stress et leur mode de fonctionnement du stress ;
- Le mécanisme du stress ;
- La notion de stress différé et sa gestion post-évènement.

Savoir :

- Gérer les effets gênants du stress ;



- Utiliser les effets positifs du stress ;
- Maîtriser le stress in situ
- Appliquer les principes de récupération par la respiration ;
- Évacuer la tension ;
- Protéger, riposter et maîtriser de façon actuelle et proportionnée face à une agression ;
- Agir en état de nécessité

MODULE PROFESSIONNEL

SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE

Appliquer les techniques d'in-formation et de communication

Savoir transmettre les consignes et les informations

Savoir accueillir et contrôler les accès : 8 h, dont, mise en situation pratique 4 h

Savoir :

- Travailler sa présentation et son attitude : savoir-être professionnel et savoir vivre ;
- Accueillir, informer, orienter ;
- Lecture de plan ;
- Adapter sa communication verbale et non verbale ;
- Maîtriser le fonctionnement des moyens de transmission ;
- Transmettre un compte rendu oral immédiat en cours d'action ;
- Transmettre les consignes ;
- Transmettre les informations ;
- Gérer un appel suspect : compte rendu d'appel et L'alerte aux forces de police ou de gendarmerie nationales.

Préparer la mise en œuvre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS) : 6 h dont 2 h de mise en situation pratique

Savoir :

- Préparer une intervention (mise en place des consignes, reconnaître les lieux, définir les codes, définir l'équipe) ;
- Définir les possibilités d'action sur place ;
- Accueillir et intervenir en coordination avec les forces de police et gendarmerie ;
- Appliquer des consignes particulières en cas d'intrusion ;
- Réserver des traces et des indices.

Savoir contrôler les accès : 9h dont 5h de mise en situation pratique

Connaître :

- Les systèmes de contrôle d'accès (carte, badge, code d'accès, biométrie, ...).

Savoir :

- Contrôler les accès d'un site ou d'un parc de stationnement ;
- Filtrer de l'accès des véhicules (véhicules légers, véhicules de transport...) ;
- Filtrage l'accès des personnes (employés, entreprises extérieures, visiteurs...) ;
- Contrôler des objets et des matériels.

Connaître les éléments d'un poste de contrôle de sécurité : 9 h dont 5 h de mise en situation pratique

Connaître et maîtriser :

- Le matériel ;
- Les documents ;



- La gestion de flux de personnel et des intervenants ;
- La gestion des clés ;
- L'utilisation des moyens de communication.

Rondes et surveillance et systèmes de contrôle des rondes : 13 heures, dont, mise en situation 9 h de mise en situation pratique

Savoir :

- Effectuer une ronde selon un itinéraire et une fréquence définis ;
- Adapter son comportement lors d'une ronde ;
- Comprendre la notion et les objectifs de la ronde aléatoire.

Application de l'article 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS)

Savoir :

Respecter les conditions d'appréhension fixées à l'article 73 du code de procédure pénale ;

- Définir les missions de sécurité et de sûreté confiées aux agents de prévention et de sécurité dans le cadre des différentes filières de métiers repères :
 - filière surveillance (agent de sécurité, chef de poste, agent de sécurité cynophile, agent de sécurité mobile, agent de sécurité filtrage...);
 - filière distribution ;
 - filière incendie.
- Appréhender une personne en respectant l'application des textes réglementaires

EVENEMENTIEL

Maîtriser du cadre légal des grands rassemblement et de la problématique de leur sécurisation: 5 heures

Connaître :

- La problématique de la sécurisation d'un rassemblement festif, sportif ou culturel (flux, confinement, panique, comportements dangereux)
- Le cadre légal des rassemblements ;
- La sécurisation des spectacles et concerts ;
- La gestion d'un évènement (analyser le risque, le lieu, les acteurs, le contexte, procédure d'évacuation en cas d'urgence : incendie, rixe, attentat);
- Les fondements des bases juridiques lors de prestations événementielles.

Identifier les acteurs d'un évènement : 1 h

Savoir :

- Reconnaître tous les acteurs autres que le public (organisateur, artistes, journalistes et opérateur de presse, service de secours, VIP) ;
- Se positionner en fonction du type de public.

Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements : 1 h

Savoir :

- Identifier les différentes zones d'accès (zone publique, zone privative, zone restreinte);

Connaître :

- Les moyens d'identification des différentes familles d'accès ;
- Les systèmes de billetterie (bracelet, billet, douchette);
- La fraude et les litiges.

Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité : 7 h dont 4 h de mise en situation pratique



Connaître :

- Le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages lors de manifestations ou en cas de circonstances particulières ;
- Les modalités d'agrément des personnels du secteur privé ;
- Les sanctions en cas de non- respect du cadre légal ;
- Le domaine d'application des palpations de sécurité ;
- Les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de l'exécution des missions.

Savoir :

- Appliquer les consignes lors de son positionnement dans un point d'inspection filtrage ;
- Adopter un comportement adéquat lors de la découverte d'objet prohibé ;
- Maîtriser les techniques d'inspection visuelle et de palpation ;
- Prendre en compte les mineurs et les personnes en situation de handicap.
- Effectuer une palpation de sécurité au sein d'un point d'inspection filtrage ;
- Effectuer l'inspection visuelle des bagages lors de l'accès à un local, un bâtiment ou une enceinte.

SURVEILLANCE ET VIDEOPROTECTION

Systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance : 7 heures, dont 4 h de mise en situation pratique

Maîtriser :

- Le corpus juridique de la télésurveillance et de la vidéosurveillance ;
- La chaîne de télé sécurité ;
- Le schéma d'installation de la vidéosurveillance.

MATERIEL NECESSAIRE A LA FORMATION

MATERIELS ET CONDITIONS NECESSAIRES POUR LA REALISATION DE L'EXAMEN :

- Un système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM de l'examen. Celui-ci sera fourni par le centre de formation et devra répondre aux mêmes obligations de l'annexe IX de l'arrêté SSIAP du 2 mai 2005 modifié.
- Un ordinateur et vidéo projecteur
- Un poste central de sécurité pédagogique équipé des moyens pédagogique associé
- Un environnement adapter pour les mises en situation pratique

Locaux :

- Une salle de formation dédiée par session de CQP, d'une surface minimum de 25 m².
- Une surface intérieure ou une surface extérieure suffisante pour permettre l'exercice de ronde de surveillance sur un parcours, d'une distance minimale de 100 mètres, avec poteaux fixes et comprenant :
 - Des escaliers ; ou
 - Des couloirs ; ou
 - Des salles (à l'exclusion de la salle utilisée pour les cours théoriques) ; ou
 - Un parking.
- Une zone permettant l'emploi d'extincteurs sur feu réel ou un bac à feu écologique à gaz ;

Moyens de secours :

- Blocs d'éclairage de sécurité, permanent et non permanent (possibilité de démontrer le fonctionnement en cas de coupure de l'alimentation en énergie);



- Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels ;
- Un extincteur en coupe, douze extincteurs à eau, un extincteur CO2 ;
- Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées ;
- Les matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS ;
- Des mannequins nourrissons, enfants et adultes permettant la formation du SST ;
- Un défibrillateur de formation automatique externe ou semi-automatique ;
- Un cahier de suivi de l'entretien sanitaire du matériel secourisme ;
- Des gants adaptés pour l'exercice des palpations de sécurité ;
- Un magnétomètre en état de fonctionnement (détecteur de métaux portatifs) ;
- Engins pyrotechniques permettant la réalisation de mise en situation pratique pour leur neutralisation.

Un lieu dédié et indépendant propre à la mise en place d'un Poste Central de Sécurité dont les principaux équipements de sécurité, sont installés de façon permanente et fixe.

Poste Central de sécurité pédagogique

- Un Système de Sécurité Incendie : une centrale de mise en sécurité incendie ou un système analogue, équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentations ;
- Un système de pointage et d'enregistrement des rondes permettant d'organiser des exercices pratiques avec 6 points de contrôles et les points d'événement « incendie », « fuite d'eau » et « effraction » ;
- 3 appareils émetteur-récepteur dont un est équipé de la fonction protection du travailleur isolé (PTI) ou dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI) ;
- 3 téléphones, et les consignes d'emploi, permettant de simuler une communication entre le poste de contrôle et un interlocuteur situé dans une pièce différente ;
- Une armoire à clés comportant différents types de moyen d'accès ;
- Une centrale d'alarme intrusion ou un système analogue en état de fonctionnement reliée à différents types de détecteurs ;
- Un système de vidéosurveillance équipée d'au minimum 3 caméras ;
- Un registre de consignes ;
- Un registre de clés, de badges et de visiteurs ;
- Un modèle de permis feu,
- A minima, un ordinateur dédié permettant d'établir un compte-rendu, une main courante électronique, un rapport d'anomalie fonctionnelle et permettant d'archiver les rondes effectuées sur les quatre dernières sessions de formation ;
- Un modèle de main courante et de rapport d'anomalie en version papier. –

VERIFICATION DES ACQUIS DURANT LA FORMATION

- Fiches d'évaluation théorique (QCM) 2 évaluations MINIMUM
- Fiches d'évaluation pratique : 1 évaluation par UV



MODALITÉS DE VALIDATION DES ACQUIS

- QCM & Mise en situation pratique (examen sur une journée)
- L'examen du CQP se déroulera sur 15 unités de valeurs
- La Formation CQP APS est validée par un examen assuré par un jury composé, à minima, de deux personnes représentant les activités privées de sécurité concernées. Les membres du jury ne font pas partie de l'organisme de formation. Ils justifient, à minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné.
- La composition du jury garantit son impartialité. Le président du jury est désigné par la branche professionnelle pour la délivrance des certificats de qualification professionnelle. Le président du jury a voix prépondérante.

| UNITES DE VALEUR | TYPE D'EPREUVE | VALIDATION |
|------------------|---|---|
| Socle de Base | SST | - Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS |
| Socle de Base | QCM sur 15 questions | <ul style="list-style-type: none"> - Note ≥ 12 : l'Unité de Valeur est acquise - $8 \geq$ Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen - Note < 8 : le candidat devra suivre de nouveau la formation concernant ce module |
| Spécialité APS | QCM sur 15 questions | |
| Spécialité APS | QCM sur 15 questions | |
| Spécialité APS | Mise en situation pratique sur un contexte professionnel tiré au sort par le candidat | Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation |

DEBOUCHES :

- Opérateur Vidéoprotection
- Agent Télésurveillance
- MAC Carte Pro APS (formation continue)
- Sensibilisation aux risques terroristes
- Palpatation de sécurité et évènementiel
- Agent Cynophile de Sécurité (Par CQP ou titre RNCP)
- Agent de Sécurité Chef de Poste
- Filière Grande Distribution
- Accueil et Sécurité
- Agent de Sécurité en Milieu Pétrochimique
- Agent de Sécurité Opérateur Filtrage